

L'égalité de rémunération femmes-hommes ne peut attendre 1000 ans !

Plus de 1000 ans ! c'est le temps nécessaire pour éliminer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes en France (selon une étude de la Confédération européenne des syndicats en se basant sur les années 2010 à 2018 et sur le rythme actuel de diminution de ces écarts).

Avec la création de l'Index égalité en 2019, un esprit optimiste pourrait penser que cette durée va se réduire rapidement dans les années à venir. En effet, cet outil a pour objet d'imposer aux entreprises obtenant une note inférieure à 75/100 de prendre des mesures pour supprimer les écarts de rémunérations existants.

Pourtant en mars 2020, 96% des entreprises ont publié une note égale ou supérieure à 75/100 alors qu'à poste égal, l'écart salarial entre les femmes et les hommes reste de 9,6%. Ces « bons élèves » sont donc exonérés de l'obligation de prendre des mesures correctives. Pire, ils pourraient se sentir légitimement en droit de ne plus négocier sérieusement en matière d'égalité salariale, voire plus largement concernant l'ensemble des sujets relatifs à l'égalité professionnelle.

Alors qu'il y a urgence à agir, il y a un risque d'installation d'un immobilisme forcé, dont la cause est double. D'une part, il est relativement facile d'obtenir une « bonne » note. D'autre part, la méthode de calcul de l'Index égalité a pour effet de masquer une grande partie des écarts de rémunération.

À l'occasion de la semaine sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, plus qu'un nouvel indicateur dans l'Index égalité, FO revendique toujours la révision et l'amélioration de l'outil existant, ainsi qu'un renforcement de la négociation de l'égalité de rémunération.

Au niveau européen, la CES considère qu'il est urgent de légiférer. Après plusieurs reports et malgré l'engagement de la présenter d'ici fin mars 2020, une proposition de directive de l'UE sur la transparence salariale doit être finalement présentée le 15 décembre prochain par la Commission européenne sauf énième report. Au vu des réserves exposées ci-dessus, FO considère que cette initiative ne doit pas se calquer sur la version actuelle du dispositif français mais bien corriger ses défauts et ses lacunes.

Paris, le 9 octobre 2020


Contact :

Béatrice CLICQ
Secrétaire confédérale

**Secteur de l'Egalité et du
Développement durable**

 [bclicq](mailto:bclicq@force-ouvriere.fr)

[@force-ouvriere.fr](mailto:bclicq@force-ouvriere.fr)

 01.40.52.85.53